

HISTORIQUE DE LA PAROISSE RÉFORMÉE D'HYÈRES

PREFACE

Une question de vocabulaire se pose dès le départ au rédacteur d'un tel ouvrage : parlera-t-il d'une "église" ou d'une "paroisse" ? Le terme d'église a pour lui d'être conforme à l'Écriture Sainte, il a un contenu plus riche, plus vivant. Malheureusement, l'usage a confondu dans le même mot le sanctuaire et la communauté : on dit "Je vais à l'église" comme on dit "je suis membre de l'église". Bien plus, cet usage a confondu aussi l'église locale, régionale ou nationale bien réelle avec je ne sais quelle abstraction qualifiée de spirituelle qui unirait, mais d'une manière purement théorique, ceux qui se disent croyants. On a donc choisi de parler de la "paroisse" ; le terme est plus modeste et aux yeux de certains il a même un air désuet et étroit. Qu'importe, l'ambition de ce travail est là précisément : en retraçant les événements concrets, pratiques, administratifs même parfois qui ont jalonné la marche de notre communauté dans les décades passées, montrer qu'ainsi s'incarnent une foi, une espérance, une vocation qui ont leur source en Dieu. De toutes les richesses en joie, force, paix, consolation répandues jour après jour dans des vies par le Saint-Esprit, nous ne dirons rien ; il faudrait pour pouvoir en parler disposer d'autres documents que ceux que nous avons, mais le lecteur saura discerner de lui-même, à l'origine de tel ou tel acte, de telle ou telle démarche l'amour qui en est la source. Comment est née, comment s'est organisée notre paroisse réformée ? En un siècle où la foi était violemment attaquée, en une région où le protestantisme semblait banni, des hommes et des femmes n'ont pas eu peur de s'engager, de se compromettre en entreprenant des constructions, en organisant une école, en affirmant ainsi leur joyeuse certitude que l'Évangile est pour tous.

Lorsqu'après quelque peine, le visiteur découvre le temple réformé d'Hyères dans son petit jardin entre deux villas, il est surpris de voir une belle petite église de style anglais avec ses pierres bleues et ses briques apparentes.

Le voilà averti : nous ne sommes plus uniquement en Provence et il n'a pas fini de voir combien cette paroisse, à cause de son passé et à cause de son présent, a des liens d'amitié non seulement avec les quatre coins de la France, mais aussi avec la Grande-Bretagne, la Suisse, l'Allemagne, etc. Ce passé, qui n'est pas tellement lointain, méritait d'être retiré de l'oubli et d'être rappelé aux générations actuelles, en reconnaissance et à la mémoire de ceux qui furent en leur temps ouvriers de Dieu, et pour mieux discerner, en suivant les lignes de cette marche, quelle est la vocation actuelle du protestantisme hyérois.

P. JEANNET.

Pasteur de la Paroisse.

AVANT-PROPOS.

Hyères ne semble pas avoir été atteinte par la réforme dès le début. Vers 1530-1535, lorsque les Vaudois de Provence s'intègrent à la Réforme, il n'est signalé de protestants ni à Toulon ni à Hyères, par contre, il en est signalé à Brignoles, Gonfaron, Tourves, Tavernes.

Par la suite il est à peu près certain que quelques magistrats de la sénéchaussée (avocats, procureurs, huissiers) et quelques notabilités (marchands, artisans), parfois venus du Dauphiné, embrassèrent les nouvelles doctrines. Dans une liste de protestants provençaux réfugiés à Genève, on lit comme s'étant fait recevoir habitants de cette cité, en 1557, le 16 juin, maître Jacques Roux et le 6 Décembre Jehan Loche, tous deux natifs de "Yérés".

Pendant les guerres de religion, en 1560, les Protestants possédaient 60 églises en Provence, dont 8 pour l'actuel département du Var : Signes, Toulon, Solliès, Lorgues, Draguignan, Tourettes, le Luc, Fréjus.

Des protestants sont signalés un peu partout dont à Hyères. Dans des mémoires datant des guerres de la ligue on peut lire : "à Hyères, Draguignan et ailleurs, on ne peut faire les enterrements sans grand danger de la vie, encore que ce soit la nuit, car on se rue sus à grands coups de pierre, si bien qu'on est le plus souvent contraint d'abandonner les corps à la merci de qui voudra". Après l'édit de Nantes, en Provence, Lourmarin qui appartenait à un seigneur protestant, servit de place de sûreté. Dans le Var actuel, Le Luc se vit attribuer le droit d'exercice comme second lieu de baillage. Il y avait au Luc un temple et un cimetière ainsi qu'un collège qui dut disparaître avant 1692. L'entretien du temple et des ministres était à la charge des Protestants du Luc et de ceux des pays voisins. Pour l'année 1677-1678, l'état des comptes porte, pour Le Luc 80 livres, Toulon 139 livres, Solliès 1312 livres, Brignoles 21 livres. Hyères ne figure pas sur la liste, ce qui prouve qu'à cette date le nombre de protestants devait y être infime. En 1682, on compte au Luc 100 habitants protestants, 15 soit 3 familles à Solliès-Ville, et 66 soit 15 familles à Solliès-Pont. A la même époque, on en compte 11 à Toulon, 9 à Hyères en une seule famille. Il est vrai qu'à cette époque Hyères se trouve en dehors de toute voie de communication, la route des Maures n'existant encore pas, alors que Solliès forme un gros bourg sur la grande voie de passage. A la révocation de l'Edit de Nantes on ne sait ce qu'il advint des protestants hyérois. 1400 à 1500 protestants provençaux quittèrent la Provence pour la Suisse, le Palatinat ou Gènes. Le temple du Luc fut rasé en novembre 1685 ; les protestants disparaissent, tout au moins officiellement de Provence. Puis, peu à peu, la tolérance se manifeste. Le protestantisme renaît, mais il faudra attendre la moitié du XIXème siècle pour voir une communauté protestante à Hyères. Et cela, grâce aux étrangers qui viennent passer la saison d'hiver à Hyères, voire s'y établir. En effet, Hyères, qui se veut la plus ancienne station hivernale de France, a vu venir à elle, bien avant la Révolution, des Suisses, des Allemands, des Anglais. Vers 1820, s'établit à Hyères, Georges Stulz, né à Kippenheim grand duché de Bade, en 1770, tailleur chez son père, puis à Karlsruhe, Genève et à Londres, où il devient tailleur de la cour d'Angleterre, il acquit ainsi une grosse fortune. Etant devenu malade, c'est sur le conseil de ses médecins que M. Stulz vient habiter Hyères. Il achète en 1825 l'ancien domaine de Mirabeau qu'il fait restaurer et meubler avec luxe. Ce domaine sera connu plus tard sous le nom de "château Denis". M. Denis, maire d'Hyères et député du Var, ayant épousé la fille de M. Stulz, et devenant le propriétaire du domaine à la mort de sa femme.

Ayant fait de nombreuses donations à la ville d'Hyères, c'est à sa mémoire que fut élevé l'obélisque qui se trouve place des palmiers. En 1832, année de sa mort, Georges Stulz fut créé baron d'Ortenberg par le grand duc de Bade Léopold. Le château Denis fut démoli en 1959 ; le jardin Denis transformé en jardin public, subsiste. C'est à M. Stulz qu'on doit l'initiative d'avoir regroupé les protestants hivernant à Hyères et de faire célébrer des cultes dominicaux, une fois par mois, puis une fois tous les quinze jours, par le pasteur de Toulon où des pasteurs de passage, dans un des salons de son château. Si la population protestante autochtone est faible numériquement, il y a par contre de nombreux étrangers qui viennent hiverner à Hyères; certains même s'y établirent et joueront dans la vie de l'église, un rôle important. Dans un recensement de la ville (soit celui de 1846, soit celui de 1851), il est dénombré par religion : 2 calvinistes - 10 luthériens - 4 israélites - 13 autres religions. Par origine : 17 Anglais - 4 Allemands - 14 Suisses.

CHAPITRE 1

A LA RECHERCHE D'UNE VIE PAROISSIALE ETABLISSEMENT DE L'EGLISE REFORMEE A HYERES

Depuis 1825-1830, une communauté protestante existe à Hyères; certes, elle n'est composée dans sa presque totalité que d'étrangers venant passer la saison hivernale dans notre ville, elle se réunit régulièrement dans le château de M. Stulz, puis de M. Denis. Peu à peu elle prend conscience d'elle-même et une paroisse va naître. La concrétisation de ce désir de former une paroisse d'Hyères va être la construction d'une chapelle.

1. CONSTRUCTION D'UN TEMPLE, AVENUE DES ILES D'OR.

Vers 1850, sous l'impulsion de M. Denis, qui en deuxième noces a épousé une anglaise, Sarah Dawes, protestante, l'idée de la construction d'une chapelle prend corps.

M. Denis trouve un terrain à acheter, et se lance à la recherche de fonds. Un écossais, Sir Culling Eardley, avance les fonds nécessaires à l'achat du terrain, en faisant un prêt de 2 600 francs sans intérêt pendant 3 ans. Le 8 avril 1853 ce terrain est acheté, près de la place des Palmiers, quartier des Récollets, route impériale, aux termes d'un contrat reçu par Maître Gaillard, notaire à Hyères. Le quartier des Récollets tire son nom du couvent des Récollets, construit en 1621, après la Révolution le couvent est transformé en hôtel, "l'hôtel d'Angleterre" dont le propriétaire fut M. Serre. Actuellement se trouve à cet emplacement la clinique de l'Espérance.

Dès l'achat du terrain, donation est faite au Consistoire de Marseille par actes passés le 8 avril et le 25 août 1853 par devant Maître Gaillard, mais cette donation n'est pas acceptée. La construction de la chapelle commence aussitôt. Elle est confiée à un entrepreneur hyérois M. Roux. L'achat du terrain et la construction reviennent à 11 185,75 francs. Grâce au prêt de Sir Culling Eardley et à une collecte, une somme de 4 000 francs est immédiatement versée à M. Roux. Pour le reste, une convention est passée avec M. Roux, d'après laquelle il lui sera payé, chaque année, le 5 janvier, une annuité de 1 437,55 francs, plus les intérêts produits par la somme restant à payer. Dès 1855, les difficultés commencent, les sommes nécessaires n'étant pas trouvées. La situation de l'Eglise sera exposée au Consistoire de Marseille par une lettre datée du 23-06-1855 du docteur Chassinat, membre du syndicat de l'Eglise. Le Docteur Chassinat fut le continuateur de M. Denis comme historien d'Hyères, c'est lui qui fit paraître en 1882: «Hyères ancien et moderne» par A. Denis et le Docteur Chassinat. Dans sa lettre, M. Chassinat expose que l'Eglise doit à M. Roux une somme de 363,95 francs, que M. Roux a cédé sa créance et que le cessionnaire menace l'Eglise de poursuites. Il demande donc que le consistoire avance la somme due.

Un nouvel acte de donation au Consistoire du terrain et de l'immeuble sera établi le 11-12-1855 par Maître Annet Gaillard, mais cet acte là non plus ne sera pas suivi d'effet. M. Denis restant donc toujours propriétaire du terrain et du temple, des difficultés matérielles et financières surgissent. Le besoin de donation au Consistoire se fait de plus en plus sentir. Au mois de mai 1859, le Consistoire commet comme experts Me Roustan, conservateur du Cadastre et M. Gasquet architecte de la ville. Par procès-verbal d'estimation du 12 mai 1859, "le temple est reconnu être d'une superficie de 140 mètres environ, être dans un état satisfaisant de conservation", et évalué à la somme de 10.000 francs. L'acte de donation, qui sera le bon, au nom de M. Denis, est établi le 7 mars 1861 en présence de M. Bruniquel, pasteur de Toulon, et de M. François Castillon, instituteur libre à Hyères, par M. Roullier, notaire à Hyères. L'acte précise que le temple devra conserver toujours sa destination actuelle et qu'il devra être mis à la disposition de toutes les communautés chrétiennes dont les principes sont d'accords avec ceux de l'alliance évangélique. La donation doit être acceptée par l'Empereur et la constitution du dossier s'avère difficile. M. Knoderer fait les démarches nécessaires, confère avec le maire d'Hyères, envoie le dossier, mais ce dernier fait plusieurs fois la navette entre l'église, la mairie et la sous-préfecture. A chaque fois il faut une pièce nouvelle. Finalement le dossier est complet et part de la mairie d'Hyères le 2 Septembre 1864. Le décret impérial d'autorisation paraîtra en Décembre 1864. Mais cela ne suffit pas, si la constitution du dossier avait entraîné des frais, il faut après l'autorisation, régler les frais d'enregistrement qui sont élevés. L'Eglise d'Hyères n'a pas d'argent, le Consistoire non plus, et la donation risque de ne pas aboutir. Pour couvrir les frais de constitution du dossier, le Consistoire de Marseille avait décidé, en 1863, de faire une collecte qui devait commencer à Hyères pour être continuée à Toulon puis à Marseille. Le 8 mai 1865, M. Monod, Président du Consistoire écrit à M. Noverre pour lui dire que le moment est venu de commencer cette collecte. Cette collecte ne peut être envisagée, car si Hyères n'a pas de ressources suffisantes, la communauté de Toulon ne peut également rien donner car elle a commencé la construction d'un temple. Une demande est faite pour obtenir une diminution des frais d'enregistrement, mais elle n'aboutit pas. Une demande de diminution des contributions est également demandée car les impôts n'ayant pas été payés en 1867 le temple est menacé de saisie.

Le problème devient urgent. M. Knoderer paie lui-même les contributions de 1867 «pour éviter la saisie du mobilier de la chapelle d'Hyères, ce qui eut été bien désagréable, car il y a dans le nombre un très bon harmonium.»

Fin 1867, M. Pemessin, du Consistoire de Marseille, vient à Hyères remettre à M. Knoderer une somme de 600 francs qui a été collectée à Marseille. Le Pasteur anglais consent à payer les impôts tant que la chapelle sera utilisée par lui. Le Baron de Dietrich accepte de supporter la moitié des droits de mutation. Sous cette impulsion, une souscription est ouverte par M. Knoderer; de Mulhouse, la souscription rapporte 260 francs. La communauté d'Hyères, principalement les hivernants, apporte le reste et la somme nécessaire est enfin réunie. Le 4 Février 1868, soit 7 ans après l'acte de donation, M. Roullier, notaire à Hyères, établit l'acte d'acceptation, M. Knoderer agissant au nom et comme mandataire de M. Monod, désigné par le Consistoire. À la suite de la loi de séparation de l'Église et de l'Etat, le temple sera transféré à «Association culturelle d'Hyères».

2. NAISSANCE DE LA PAROISSE.

Dès 1853, l'Eglise d'Hyères est donc dotée d'une chapelle, mais elle n'a pas de Pasteur attitré. Par contre, des pasteurs anglais sont présents. Par lettre du 9-11-1854, M. Bourdillon, ministre anglais, signale au consistoire qu'il est à Hyères depuis 15 jours, qu'il a célébré le culte dans la chapelle, et demande s'il doit y avoir un pasteur français cet hiver. Pendant de longues années encore les cultes seront célébrés soit par les pasteurs de Toulon, soit par les pasteurs de passage. C'est ainsi que nous relevons, à l'occasion de factures pour indemnités, les noms de :

- L'hiver 1862-1863 : Monsieur le Pasteur Reichard.
- En 1866 Le Pasteur allemand Jetter et le Pasteur Jacot d'Annonay.
- En 1867 Le Pasteur allemand Evers et le Pasteur Bourde.

Signalons, en passant, qu'il y eut à Hyères, en 1866, une épidémie de choléra.

Les personnes s'occupant de la paroisse sont réunies en un comité ayant pour titre «Syndicat de l'Eglise». Les frais sont couverts au moyen de collectes. Dans sa lettre du 23-6-1855 au Consistoire de Marseille, le docteur Chassinat signale que la quête annuelle, faite parmi les étrangers protestants, produit 1 207 francs. La société anglaise a recueilli 2 500 francs remis au chapelain anglais. En 1869, M. le Pasteur Girard, venu pour la saison d'hiver, avait l'intention de s'établir à Hyères à poste fixe. A cet effet, une circulaire est adressée « aux amis du Règne de Dieu » La seule chose qui manque pour que l'Eglise d'Hyères ait un pasteur attitré, c'est l'argent. Cette circulaire fait appel aux paroissiens, hivernants surtout, pour trouver les fonds nécessaires à la vie de l'église, y compris l'école. Les prévisions de dépenses s'élèvent à 5 024 francs, dont 1 700 pour l'Ecole, 3 000 pour le traitement du Pasteur, et 324 pour l'entretien de la chapelle. Il est escompté, comme l'année précédente, une aide de 5 à 600 francs par le Comité de la Société Centrale d'Évangélisation.

Hélas, la santé de M. Girard, déjà sérieusement ébranlée, il ne se rétablit pas, et il meurt à Genève en 1871.

Son œuvre est reprise, l'hiver 1871-72, par le pasteur Gaberel, de Genève. L'Eglise d'Hyères comprenant un nombre de ministres permanents trop faibles ne peut, face à la loi, former une Eglise indépendante et elle est rattachée au consistoire de Marseille. A l'occasion de la venue de M. Gaberel, une lettre du consistoire de Marseille, en date du 31 mai 1872, notifiant que le pasteur Gaberel a une délégation Spéciale du Consistoire pour exercer le ministère pastoral à Hyères, précise : « Le Consistoire qui ne possède, comme vous le savez, aucune ressource, ne peut contribuer en rien au traitement de M. le Pasteur Gaberel, ni aux frais d'entretien de la chapelle, et ce dernier devra pourvoir lui-même à toutes les dépenses qui résulteront de l'exercice de son ministère ».

M. Gaberel est de santé déficiente, et l'hiver 1872-1873 il se fait remplacer par M. Orobe. En 1873, sous l'instigation de Mlle Choisy, de Genève, le pasteur Louis Ferrière, également de Genève, vient s'installer à Hyères pour la saison d'hiver. Dès lors, un pasteur a toujours résidé à Hyères pour la saison d'hiver, soit de fin Octobre au 1^{er} juin. Pour la saison d'été. Il faut faire appel au pasteur de Toulon. Le service ne peut être assuré que très irrégulièrement. De plus, la venue d'un pasteur de Toulon n'est pas sans créer des ennuis à la caisse, fort peu munie, de la communauté. Ainsi une lettre du pasteur Schloesing, de Toulon, nous apprend que pour 5 prédications en 2 mois à Hyères, la note de frais s'est élevée à 38,50 francs.

Les frais de transport sont :

Aller -retour, Toulon-Hyères, en voiture particulière : 10,00 Fr.

Etrences au cocher. : 1,00 Fr.

Aller -retour, Toulon-Hyères, en diligence : 2,00 Fr.

En chemin de fer, omnibus : 1,20 Fr.

En chemin de fer, deuxième classe : 1.80 Fr.

Mais encore, le pasteur de Toulon est aumônier du baigne. Lorsqu'il vient à Hyères un dimanche, il doit se faire remplacer par un évangéliste libre de Toulon aux conditions de 5 francs, chaque fois. Heureusement, ces derniers frais sont réglés par la Société Centrale.

L'Eglise d'Hyères qui prendra différents noms. (Œuvre d'évangélisation d'Hyères, Eglise évangélique franco-allemande, Eglise réformée évangélique) est pauvre, du fait que les résidents sont fort peu nombreux. Elle est indépendante, ne reçoit de subsides d'aucun organisme officiel, doit subvenir à tous ses besoins, y compris le traitement de pasteur, par ses propres moyens. Et, en plus des charges normales d'une paroisse, l'Eglise a créé, comme nous le verrons, une école catéchuménat pour les enfants protestants d'Hyères et des pays voisins. Les fonds sont trouvés au moyen de collectes faites parmi les hivernants et également un peu partout en France et en Suisse.

En 1872, M. Gaberel, qui se trouve en Suisse, écrit, avec désespoir, qu'il ne peut trouver de fonds pour assurer le traitement d'un pasteur, car une Eglise se construit à Gap, une autre à Fribourg. Pourtant il faut absolument trouver les fonds nécessaires pour qu'un pasteur réside de façon permanente à Hyères La population protestante s'accroît.

Dans le recensement de la population hyéroise de 1872 figurent : 58 calvinistes, 5 luthériens, 7 personnes provenant d'autres cultes chrétiens. Il y avait alors 11 118 catholiques. Et, en 1878, Mlle Choisy, de Genève, qui avait déjà incité le pasteur Ferrière à venir s'installer à Hyères va intéresser à notre Eglise une dame fort généreuse, Madame Maracci, qui réside soit à Lille, soit à Genève. Entre autres aides substantielles à l'église, Madame Maracci va assurer pendant vingt ans, jusqu'en 1898, le traitement du pasteur. Madame Maracci mourra à Cologny près de Genève, le 6 novembre 1900.

Dès lors on peut dire que la paroisse est née. La communauté possède un temple; un pasteur réside à Hyères pour la saison d'hiver, la paroisse possède même une école.

En 1879, M. Ferrière est remplacé par le pasteur Aguiléra, qui s'efforcera de consolider l'école et recherchera un édifice cultuel plus agréable que la chapelle existante. Le service divin sera célébré de façon régulière pendant la saison d'été pour la première fois durant l'été de 1887, grâce à la complaisance de M. le pasteur Pagès de Toulon et de M. Bourilhon l'ancien instituteur de l'école protestante d'Hyères.

3. EGLISE PROTESTANTE ANGLAISE DU BOULEVARD DES PALMIERS

Les Anglais hivernants à Hyères utilisaient la chapelle de l'avenue des Iles d'Or. Mais cette chapelle s'avère trop petite et les Anglais décident d'avoir leur Eglise.

Le 19 novembre 1867, par devant Maître Allègre, notaire à Hyères, M. Brook, pasteur anglican, agissant pour le compte de la Société anglaise des églises coloniales et continentales, achète à M. Eydoux pour le prix de 10 000 francs, un terrain situé Boulevard de la Renaissance ou des Palmiers, à l'Est de l'hôtel des Postes. L'hôtel des Postes n'existait pas alors, il ne sera ouvert qu'en 1885. M. Brook fait édifier sur ce terrain l'édifice appelé dans les actes : « vieille église anglaise » ou « Christ Church ». Actuellement se trouve sur cet emplacement le Crédit Lyonnais.

Quelques années plus tard les anglais désirent avoir une église plus grande et en 1882, M. Godillot fait don à la colonie anglaise d'un terrain et d'une somme de 80 000 francs pour construire cette église. Cette église, construite au rond-point de l'Avenue Godillot et de l'avenue Beauregard, consacrée le 2-2-1884 par l'évêque de Gibraltar, dédiée à Saint Paul, existe toujours et a été utilisée par les anglais jusqu'en 1950. A l'intérieur de l'église une plaque de cuivre rappelle, en anglais et en français, la donation de M. Godillot et la cérémonie de consécration. L'église du Boulevard des Palmiers devient donc libre. La communauté française trouvant sa chapelle trop petite, trop humide et très froide en hiver, trop chaude en été étant donné la présence d'un four de boulanger qui la touche à l'est, peu solide et en mauvais état, peu acoustique et très accessible aux bruits de la rue, désire acquérir l'église anglaise.

Pour ce faire, il faut d'abord vendre la chapelle. A cet Effet, il est demandé à Madame Sarah Dawes, veuve de M. Denis de bien vouloir renoncer à la clause de l'acte de donation qui spécifie que le temple donné conservera toujours sa destination actuelle de temple protestant. La déclaration de désaffectation est établie le 5 mai 1882. M. Aguiléra entame donc les pourparlers pour l'achat de l'église anglaise, achat qui serait fait, dans un premier temps en son nom. Le 18 juin 1883 la société anglaise des églises continentales et coloniales décide de vendre l'église pour la somme de 47 500 francs.

Les 3 et 12 juin 1884, par devant Maître Patteson, notaire à Hyères, M. Kamey, pasteur anglican, vend à M. Aguiléra et à M. Viollier, rentier demeurant à Hyères, le terrain du Boulevard des Palmiers. La vente est faite au prix de 42 500 francs. M. Viollier paye 2 500 francs de ses propres deniers. M. Tagnard, propriétaire en séjour à Hyères, prête le solde soit 40 000 francs, remboursable en 5 ans. A la suite de l'acte de vente une convention sous seing privé est passée le 15 juin 1884 entre MM. Aguiléra et Viollier. Aux termes de cette convention, M. Viollier doit fournir les fonds nécessaires aux frais occasionnés par l'immeuble, fonds lui rapportant intérêts de 4% l'an, et si l'immeuble n'est pas remboursé par le Consistoire de Marseille, aidé par le pasteur d'Hyères dans le délai de 6 ans, le dit immeuble doit être vendu après démolition du temple.

L'église avait jusqu'en 1889 pour décider si elle achetait définitivement ce nouveau temple. Le culte français est célébré dans ce temple durant l'hiver 1885-1886. Mais le 1er mai 1886, M. Viollier refusant de continuer à payer l'intérêt du prêt Tagnard, la question se complique et il devient urgent d'aviser si l'on veut conserver le nouveau temple. Une étude est entreprise pour savoir comment réunir les fonds nécessaires.

Arrivant à Hyères en 1886, le nouveau pasteur, M. Mook propose le 23-11-1886 une convention à M. Viollier. D'après cette convention la vente aura lieu si M. Mook réussit à constituer pour le 1-11-87, un syndicat ou une société civile au capital de 20 000 francs, pour aider l'église dans l'acquisition du nouveau temple, et s'il réussit à réaliser le solde nécessaire par la vente de l'ancien bâtiment d'école et de l'ancienne chapelle. Dans le cas contraire, MM. Aguiléra et Viollier seraient libres de disposer de l'immeuble, l'église d'Hyères renonçant alors définitivement à l'acquisition du nouveau temple.

M. Viollier ne répondra pas à cette proposition de convention, mais il proposera diverses solutions à

M. Aguiléra, rejetant celle de M. Mook « car elle nous exposerait à une perte d'une vingtaine de mille francs ». Devant la situation financière de l'église, la lourde charge qu'entraînerait l'achat de ce nouveau temple, les frais élevés de réparation qui seraient à effectuer, M. Mook décide de renoncer à l'achat de l'église. Il s'en explique par une longue lettre au Consistoire de Marseille et l'affaire est terminée en ce qui concerne la paroisse.

CHAPITRE II

POUR VENIR EN AIDE AUX ENFANTS: L'ECOLE EVANGELIQUE D'HYERES

1 .CREATION DE L'ECOLE:

Vers 1860, il est question de créer une école mixte pour venir en aide aux enfants des familles protestantes habitant Hyères ou les environs, ainsi qu'aux enfants des hivernants. En effet, si les enfants des membres de l'église protestante fréquentent les écoles de la ville, ils n'y reçoivent pas l'instruction religieuse nécessaire pour les préparer à leur confirmation. Et les enfants des familles habitant les environs de la ville ne peuvent fréquenter l'école que si le régime d'internat existe. La création d'une école protestante résoudrait ces problèmes.

En mars 1863 est organisée une loterie pour trouver les fonds nécessaires à la création de cette école. Le produit de cette loterie sera complété peu à peu par des dons, des ventes et différentes collectes. Différents contacts sont pris pour rechercher un instituteur qui soit marié à une institutrice, et pour trouver le local où s'ouvrira cette école.

C'est en 1869 qu'une demande d'autorisation pour l'ouverture d'une école protestante mixte est adressée au Préfet du Var, par lettre du 24 avril 1869, le Préfet fait connaître qu'il n'y a pas d'objection pour l'ouverture d'une école libre de garçons, mais que pour l'ouverture d'une école mixte, la décision appartient au Conseil départemental. Cette autorisation sera également donnée. Il semble que l'école ait fonctionné avant 1869, car l'acte de donation du temple au Consistoire de Marseille, le 7 mars 1861, fait état de M. François Castillon, instituteur libre à Hyères. Par ailleurs, sur un registre comptable, on trouve, en 1863, le versement d'une indemnité à Madame Castillon pour l'écolage des filles Long et Lambert.

Une fois l'autorisation d'ouverture reçue de la Préfecture, un comité de l'Ecole est constitué. Le comité étant composé en majeure partie d'étrangers ne résidant à Hyères que l'hiver délègue ses pouvoirs à M. Knoderer, lequel le représente exclusivement pendant les mois d'été ; M. Knoderer sera également le trésorier de la société, et c'est lui qui s'entendra avec le maître pour les arrangements matériels.

Le Comité rédige le règlement de l'école, dans lequel on lit, entre autres : « L'école, gratuite pour les enfants protestants, est ouverte aux enfants catholiques moyennant une rétribution mensuelle de 2 francs par enfant, et de 3 francs pour 2 frères... Les enfants de familles étrangères qui hivernent à Hyères pourront pareillement y être admis moyennant une rétribution mensuelle, laquelle diffère de la précédente catégorie... La classe se tiendra de 8 heures à midi le matin, avec 3 quarts d'heure de repos, à 9 heures, à 10 heures et à 11 heures...L'après-midi, la classe se tiendra de 2 à 4 heures, avec un quart d'heure de récréation, à 3 heures. L'hiver, la classe ne commencera qu'à 8 heures et demie et il n'y aura que 2 quarts d'heure de récréation, à 10 et 11 heures. Le maître pourra occuper une partie de ces récréations par des exercices de gymnastique ayant pour but de fortifier les membres et d'assurer la bonne tenue du corps. Le maître s'efforcera de maintenir la discipline par un système de bonnes et de mauvaises notes, sans employer de coups, et en ne donnant de punitions que dans de rares occasions ... Le maître veillera à la propreté des enfants, à celle des mains en particulier, et s'efforcera de leur donner une tenue et un ton convenables. Il ne tolérera aucun propos grossier. ... Le jeudi, il pourra leur faire faire quelque promenade, et tâchera de la rendre intéressante en y mêlant quelque intérêt d'histoire naturelle, de collection ... L'école d'Hyères étant peu nombreuse, nous désirons que le maître en use paternellement avec les élèves, s'occupe de leur moral, encourage en eux de bons sentiments, fasse de l'Education et pas seulement de l'instruction ... Le Pasteur de la chapelle évangélique française est membre du Comité de droit, et donnera l'enseignement religieux. En son absence, c'est l'instituteur qui le remplacera dans ces fonctions. »

L'école est ouverte officiellement le 1er octobre 1869, dans une maison louée à M. Saugey pour 250 francs pour 6 mois. Le premier instituteur est M. J. D. Revel, engagé au traitement de 300 francs par trimestre. La classe des filles sera dirigée par Madame Revel qui reçoit pour cela une indemnité de 10 francs par mois. A l'ouverture de l'école, le nombre des filles est de 3, 2 protestantes et 1 catholique; le nombre des garçons n'est pas connu.

M. Revel meurt en octobre 1871, et sa femme continue de diriger l'école jusqu'en janvier 1872. L'école sera ensuite dirigée par Mademoiselle Beaumont, de février à octobre 1872, puis par Madame veuve Balségur, de novembre 1872 à mai 1874. A partir de mai 1874, l'école sera dirigée jusqu'à sa fermeture par M. Bourilhon. Monsieur Bourilhon fera partie pendant de longues années du Conseil presbytéral de l'Eglise en tant que trésorier, et il sera également secrétaire de la mairie d'Hyères. A Pâques 1874, l'école doit changer de local ; elle se tiendra jusqu'en septembre 1876, dans une maison appartenant à M. Marc Betty, maçon, route nationale, actuellement avenue des Iles d'Or.

Pour différentes raisons l'école devra changer encore de local. Elle se tiendra du 1-9-1876, à Pâques 1878, chez M. Long, 20 route nationale, en face de l'hôtel des Iles d' Or. L'acte de location précise : un sous-sol donnant rez-de-chaussée vers le midi, un deuxième sous-sol donnant premier étage vers le midi, un rez-de-chaussée donnant

deuxième étage vers le midi, une cour derrière, un petit jardin devant; ce pourrait être le numéro 35 actuel de l'avenue des Iles d'Or. De Pâques 1878 à 1880 elle se tiendra chez M. Vigne.

A partir de 1880 elle sera dans son bâtiment d'école. Le rapport de 1876, fait ressortir que le nombre des enfants et de jeunes gens fréquentant l'école est de 21 : 13 enfants aux classes du jour, et 8 jeunes gens de 15 à 20 ans à la classe du soir. Le nombre des élèves protestants est de 10. Depuis la fondation de l'école il a été, de 32.

Le 14 septembre 1877, M. Bourilhon fait paraître un prospectus précisant : « Les cours commenceront le 24 courant ». La méthode d'après laquelle l'enseignement est donné est conforme aux principes proclamés par les éminents pédagogues modernes, Pestalozzi, le père Girard ... Elle correspond mieux que l'ancienne routine aux exigences actuelles. L'école se recommande donc par la nature de l'instruction que les élèves reçoivent et par les progrès rapides qu'ils y font. L'instruction religieuse a pour base unique l'étude des Saintes Ecritures : toute controverse en est bannie, et l'on ne poursuit d'autre but que celui d'exercer sur l'esprit et le cœur des enfants une influence morale et religieuse indépendante de toute idée confessionnelle.

Le même prospectus précise qu'il s'ouvrira, à partir d'octobre, un cours d'adultes, tous les lundis, les mardis, les mercredis et les vendredis de 8 h à 9 h et demi du soir. Ces cours porteront sur le dessin linéaire, l'orthographe le calcul. La rétribution pour les cours d'adultes est de 5 francs par mois. L'école est toujours gratuite pour les enfants protestants, et ouverte aux enfants des autres cultes moyennant une rétribution mensuelle de 2,50 francs. Le traitement de l'instituteur a été porté à 350 francs par trimestre en 1874. Il sera de 400 francs en 1875 et passera à 500 francs à partir du quatrième trimestre 1881.

Si, depuis 1869, l'école a son instituteur et ses élèves, il lui manque un local. Nous avons vu qu'elle a occupé successivement plusieurs locaux, à des loyers de plus en plus élevés. Il est indispensable, pour qu'elle puisse continuer à vivre, qu'elle ait un local à elle.

2. CONSTRUCTION DU BATIMENT D'ECOLE.

Dans le but soit d'acheter une maison, soit d'acheter un terrain et de construire, le Comité de l'Ecole décide de lancer une souscription. Avant de lancer cette souscription, M. Knoderer fait un rapport sur l'école, rapport qui est lu le 20 février 1878 dans l'église, devant la population hivernante. Pour bien situer cette œuvre scolaire et avoir une idée aussi précise que possible de l'esprit des Protestants hyérois de cette époque, nous pensons utile de donner de larges extraits de ce rapport :

« L'école évangélique d'Hyères entre dans la neuvième année de son existence. Cette existence, nous devons bien la reconnaître, n'a pas été jusqu'ici bien brillante. Elle a néanmoins sa raison d'être, et les personnes qui ont suivi la marche de cette œuvre m'appuieront si j'affirme la nécessité de la maintenir, de la fortifier sur sa base encore un peu chancelante, et d'élargir toujours plus la sphère de son influence ... Nous ne poursuivons, aucune œuvre sectaire. Tout en ayant été fondée en vue des disséminés protestants, cette école n'est pas l'école d'une église. Nous nous tenons en dehors de toute question ecclésiastique et confessionnelle, ou plutôt nous nous efforçons de nous tenir au-dessus de toutes les divisions ecclésiastiques, nous ne voulons pas faire l'œuvre protestante, mais évangélique, l'asseoir sur la base biblique la plus large, la plus compréhensive. Aussi, tout en faisant vis-à-vis des enfants protestants une œuvre de conservation religieuse, nous ne craignons pas d'avoir à l'école des enfants catholiques, et beaucoup d'enfants catholiques, point du tout pour en faire des Protestants, mais pour en faire des hommes et des chrétiens, et cela sans nous demander quelle est l'église à laquelle ils se rattachent... Il n'entre pas dans nos principes de faire du prosélytisme... Nous ne le voulons pas parce que l'élément le plus important est de ne pas ébranler la foi d'un enfant.

... Pourquoi nous n'exerçons pas une influence plus active, pourquoi nous ne visons pas une instruction religieuse plus ostensible, pourquoi nous ne nous remuons pas davantage pour recruter des enfants à notre école, pourquoi nous nous contentons, comme on dit de faire végéter une petite œuvre modeste. Nous répondrons ce que l'expérience nous a appris : des parents sont fréquemment venus nous offrir leurs enfants dans l'espoir d'en retirer quelque avantage matériel ; la plus grande réserve nous est donc imposée. Sans insister trop sur un sujet aussi délicat, vous comprendrez sans peine, Mesdames et messieurs, que dans le pays où tout le monde vit sur l'étranger, et où le protestant qui vient en hiver est regardé par quelques-uns comme le riche étranger auquel il faut plaire avant tout, et qu'il faut exploiter si possible, dans un pays où beaucoup de gens ne peuvent ou ne veulent pas croire à une œuvre de bienfaisance pure de toute pensée sectaire ou intéressée, quelles seraient les conséquences d'une propagande un peu active ? De nous attirer des ennemis plus nombreux ? Peu nous importe, nous ne le craignons pas ! Non, mais bien au contraire, de risquer d'exercer une pression morale funeste, de pousser à l'hypocrisie, et d'encourager des changements extérieurs qui ne correspondraient nullement à des changements réels de conviction. Notre grande difficulté, c'est de trouver un local convenable. Nous avons à cet égard passé, depuis 4 ans par des péripéties forts pénibles. Qu'il y ait eu là simplement des incidents fâcheux ou que nous ayons été les victimes d'influences hostiles, le fait est que nous avons dû en 4 ans, changer 4 fois de local, avec augmentation de loyer et frais accessoires souvent considérables ... En vue de l'extension prochaine et nécessaire de l'école, il faut nous assurer d'un local suffisamment vaste ... Il faut que nous achetions ou que nous bâtissions.

Tant que nous ne serons pas propriétaires, nous serons en butte aux exploitations en tant qu'étrangers, toujours supposés riches étrangers, et aux tracasseries, aux hostilités de détails, en notre qualité de protestants, dans un milieu où la classe dirigeante nous est ouvertement hostile ... Nous nous enhardissons donc, Mesdames et Messieurs, à vous soumettre cette question qui est pour notre école une question de vie ou de mort, et nous vous demandons si vous ne voudriez pas, outre la somme de 3 000 francs, nécessaire pour les dépenses courantes et que doit nous fournir le bazar, nous aider encore pour l'achat d'un terrain ou l'acquisition d'un immeuble. »

Une souscription est donc ouverte, aussi bien à Hyères qu'ailleurs en France et à l'étranger. La souscription comprendra des dons et des prêts remboursables. Dans les listes des collectes nous relevons des noms de : Lyon, Marseille, Paris, Cannes, Nice, San-Remo, Bordighera, Thoune, Bâle, Genève, Neufchâtel, Clarens, Glasgow, Edimbourg, Liverpool.

Ces collectes rapporteront une somme de 38 208,80 francs. Une seule personne, Madame Maracci, dont nous avons déjà parlé, fera un prêt de 17 309 francs. Devant ce succès, le Comité de l'École passe à l'action. Le 18 mai 1880 par devant maître Paget, notaire à Hyères, M. Louis Crivelli directeur de la succursale de la banque de Nice, vend à Aguiléra, pasteur, et à M. Knoderer, lesquels acceptent et acquièrent conjointement à raison d'une égale moitié, indivise pour chacun, un lot de terrain à bâtir, d'une contenance de 600 m², démembré d'un grand jardin acquis auparavant de M. et Mme Campredon, et situé quartier Béal des Tripes. Quelques jours plus tard, le 12 juin 1880, un contrat est passé « entre M. Knoderer, trésorier de l'école protestante, représentant le Comité de la dite école et le sieur Marchetty Alexandre, entrepreneur de travaux publics » pour la construction d'une maison d'école à établir dans une parcelle de terrain « situé sur le bord droit de la nouvelle rue Brest vers son extrémité ». Les plans et devis sont dressés par M. Boyer, architecte à Hyères.

Le terrain ayant été acquis pour 10 800 francs, la construction de la bâtisse revenant à 21 500 francs, le bâtiment d'école reviendra, tous frais compris, à une somme de 37 334,75 francs. La nouvelle école est inaugurée en février 1881 sous la présidence de M. le pasteur Beziès, de Marseille. Il est à noter que depuis le 1^{er} octobre 1879, l'école a dû faire l'objet d'une reconnaissance officielle par la municipalité hyéroise, car depuis cette date elle touchera de la mairie, une subvention de 250 francs par trimestre. Le 27 janvier 1882 le Comité de l'École offre la propriété de l'école à la « société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les Protestants de France ».

Cette société, pour des raisons financières, ne peut accepter la donation. En 1884, par suite de la laïcisation des écoles, le comité offre l'école à la ville d'Hyères. Celle-ci, étant à la veille d'édifier un groupe scolaire important, ne veut pas augmenter les charges de la ville et rejette la proposition de donation.

M. le Pasteur Aguiléra veut alors supprimer l'école. Mais l'instituteur, M. Bourilhon, demande à la continuer d'une manière libre et pour son compte jusqu'à la fin de l'été 1885. Une convention est passée à cet effet entre le Comité de l'École et M. Bourilhon. Le 14 janvier 1884, MM. Aguiléra et Dellor, mandataires de M. Knoderer, font donation de l'école au Consistoire de Marseille.

L'acte précise la situation de l'école : « maison de 2 étages sur rez-de-chaussée, avec cour en dépendance, rue Brest, limitée au Nord par la rue Brest, à l'Est et au Sud par les terrains de la Société du Casino, et à l'Ouest par M. Magnier ». Précisons que le Casino dont il est question est la mairie actuelle de l'avenue Clotis, que la rue Brest de cette époque partait comme maintenant du rond-point des Dames de France puis tournait à angle droit sur la gauche, cette deuxième partie étant la rue Barnéoud actuelle, et que le bâtiment de l'école abrite maintenant la Maison de l'Agriculture. Mais en raison de la nouvelle jurisprudence, le Consistoire, considéré comme mineur par la loi, ne peut acquérir qu'à la condition d'y être autorisé par le gouvernement et de justifier qu'il a en caisse de quoi payer. Cela n'étant pas, le processus de donation ne peut pas être entrepris.

Que faire de l'école ? La conserver ? Cela paraît avantageux du point de vue chrétien et protestant, mais les frais sont relativement considérables. Dans ce cas, il faudrait décharger MM. Aguiléra et Knoderer de leur situation de propriétaires, donc créer une société civile ou anonyme de l'école.

Y renoncer ? Dans ce cas, il faudra chercher à vendre l'immeuble et en attendant une occasion favorable, chercher à le louer. Malgré tout ce que cela peut causer de peines, l'École est fermée en juillet 1885. La liste nominative des élèves ayant fréquenté l'école du 1^{er} octobre 1883 au 31 juillet 1884, comprend 26 élèves payants et 12 élèves protestants, soit 30 garçons et 8 filles. Madame Maracci émet le vœu que l'école serve de presbytère. Par lettre du 29-7-1885, le Directeur de l'école Massillon fait connaître qu'il désire louer le bâtiment si le prix n'en est pas trop élevé : « les locations de villas à Hyères ont considérablement diminué et diminueront encore davantage si la saison prochaine n'est pas meilleure que la précédente, ce qui aura lieu nécessairement si les Anglais sont en guerre, car ce sont eux qui alimentent notre ville. »

2. LA SOCIÉTÉ CIVILE DE L'ÉCOLE

La maison d'école restera fermée 2 ans, puis elle sera louée, le 15 avril 1887, au taux de 600 francs par an à M. Bazaine, ingénieur de la Compagnie des Chemins de fer du Sud de la France. Pour décharger MM. Aguiléra et

Knoderer de leur mission de propriétaires, et le Conseil Presbytéral ne pouvant être propriétaire, la « Société Civile de l'Ecole Evangélique d'Hyères » est constituée par acte du 7 juin 1888, passé par devant Me Paget, notaire, entre MM. Aguiléra, Knoderer, Heyer et les autres membres désignés par le Conseil Presbytéral, soit MM. Mook, Foëx, Bazaine.

Par acte sur timbre, MM. Aguiléra, Knoderer et Heyer, membres fondateurs, cèdent leurs parts à MM. Foëx, Bazaine et Baux, trésorier du Consistoire de Marseille, le conseil d'administration est ainsi constitué :

Président : M. Bazaine

Secrétaire : M Mook

Trésorier : M. Foëx

Membre : M.Baux

La Société a pour objet, suivant l'article premier des statuts : « la gestion, l'exploitation et la vente de la maison située à Hyères, dont l'apport sera fait ci-après par MM. Knoderer et Aguiléra, ainsi que de tous autres biens meubles et immeubles que les comparants pourront acquérir pendant la durée de la Société et pour compte de cette dernière. »

Certains souscripteurs réclamant le remboursement des sommes avancées par eux à la fondation de l'école, un emprunt hypothécaire de 8.000 francs, sur la valeur de l'immeuble, par acte passé par devant maître Paget, est réalisé avec les demoiselles Prejac et Rives de Montpellier. Cette somme permet de rembourser, le 2 février 1889, une somme de 7 761,45 francs à Mme Maracci qui, par reçu du 4 mars 1889, déclare « avoir reçu cette somme pour solde et parfait remboursement de toutes les sommes avancées par moi pour la construction de la maison de l'Ecole Evangélique d'Hyères, au moyen de quoi je quitte, libère et décharge définitivement et sans réserve, la dite Société de toutes sommes généralement quelconques, pouvant me revenir ou m'être dues à quelque titre que ce soit, à raison de la dite construction, ainsi que toutes choses y relatives. » Rappelons que Mme Maracci avait souscrit pour une somme de 17 309 francs.

Un membre du comité, M. Bazaine, désintéresse directement M. Knoderer. En 1890, le Conseil Presbytéral remet à la Société de l'Ecole une somme qui permet de rembourser la moitié, de l'emprunt hypothécaire. En 1892, la Compagnie du Sud notifie congé du local occupé par ses bureaux. De nouveaux locataires sont recherchés, en attendant un acquéreur, l'avenir du quartier paraissant assuré par le projet d'ouverture d'une avenue devant desservir la gare du Littoral, et des projets de Casino-Théâtre.

En juillet 1892, l'immeuble de l'Ecole est vendu à M. le docteur Balmoussière, pour le prix de 21 500 francs. Cette somme, intégralement touchée, permet de rembourser immédiatement les 1.000 francs qui restent dus sur l'emprunt hypothécaire. Dans l'assemblée générale du 19-1-1893, l'article premier des statuts est ainsi complété : « La Société a encore pour objet de gérer et administrer tous fonds qui pourront lui être remis en faveur des services de l'Eglise réformée évangélique d'Hyères. »

Avec le solde en caisse, consécutif à la vente de l'immeuble et au remboursement du prêt, ainsi qu'avec un versement de l'Eglise, la Société place en obligations une somme de 20 000 francs, à la Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts. Pour bien distinguer les sommes appartenant à la Société Civile, et les sommes qui lui sont versées pour gestion par le Conseil Presbytéral, la Société de l'Ecole ouvre en 1894, deux comptes l'un à la Société Marseillaise pour ses fonds, l'autre à la Société Hyéroise de Dépôts et Comptes Courants pour les fonds du Conseil Presbytéral.

Pendant les années qui suivent, la Société continue de gérer ces fonds, les bénéfices résultant des obligations déposées à la Société Marseillaise étant, en partie utilisés à l'achat de nouvelles obligations, et en partie versés à la Société Hyéroise pour être mis à la disposition du Conseil Presbytéral. Dans l'assemblée générale du 13 octobre 1906, le Président de la Société, M. Moquin-Tandon, rappelle que le but de la Société était de gérer les fonds provenant de la liquidation de l'école, fonds en réalité destinés aux besoins du culte de l'église. Il expose que la loi du 9-12-1905, en prononçant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et en prescrivant la constitution d'Associations Cultuelles, a donné aux Eglises, même à celles qui n'avaient pas d'existence légale, la personnalité civile qui leur permet de s'administrer elles-mêmes. La communauté d'Hyères ayant rempli toutes les formalités exigées par la loi, et étant régulièrement constituée, elle a aujourd'hui une existence légale et peut, de ce fait, conformément aux prescriptions de la loi, s'administrer et gérer les biens qu'elle possède.

Le Président pense que si l'on considère que cette gérance se fera sous la responsabilité des administrateurs et sous le contrôle de l'Etat, la Société elle n'a plus sa raison d'être, et qu'il y a lieu de faire cesser la tutelle qu'elle exerce sur l'Eglise. A la suite de l'exposé de son Président, l'Assemblée prend la résolution suivante : « Les membres de la Société de l'Ecole Evangélique d'Hyères, réunis en Assemblée Générale le 13 1-1906, déclarent que la dite société est dissoute à dater de ce jour, et que son avoir, déclaré à l'Enregistrement des Domaines lors de l'Inventaire des biens appartenant à l'Eglise le 12 mars 1906, et tel qu'il est présenté dans le bilan qui a été approuvé au cours de cette réunion, augmenté de tous les intérêts et du produit des coupons encaissés pendant l'exercice en cours, sera versé en toute propriété et jouissance à l'Association Cultuelle, légalement constituée, en conformité de la loi du 9-12-1905, sous la dénomination de l'Eglise Evangélique Réformée d'Hyères. »

IV. PENSIONNATS

Après la suppression de l'Ecole, la question s'est posée aux membres de l'Eglise, de savoir comment venir en aide aux enfants soit orphelins, soit de familles nécessiteuses. Il est décidé de placer ces enfants dans des écoles protestantes, aux frais de la Société Civile de l'Ecole et de l'Eglise. En outre, des collectes spéciales seront faites pour subvenir à ces frais. C'est ainsi que 3 orphelins, les frères Wendel, seront en 1891 mis en pension à l'orphelinat de Saverdun, Ariège. Dans une lettre du 18 juin 1897, le directeur de l'orphelinat déclare : « Je vous remercie, Monsieur, pour votre bon envoi et pour la régularité avec laquelle l'église d'Hyères acquitte toujours la pension de ses trois protégés. » La même lettre fait mention d'un autre pensionnaire, Bessone, également protégé de l'Eglise d'Hyères. En 1896, le jeune Louis Pascotto est mis en pension à l'école Primaire Supérieure de Dieulefit, Drôme. L'œuvre de l'Eglise est bénie de Dieu, puisque ce Louis Pascotto décrochera ses diplômes, deviendra directeur de la banque anglaise d'Hyères, sera pendant 33 ans secrétaire du Conseil presbytéral, et engagera les pourparlers pour le transfert du temple écossais en 1936.

CHAPITRE III

VERS LA CONSTITUTION OFFICIELLE DE LA PAROISSE AFFERMISSEMENT DE L'EGLISE

1. ORGANISATION DE LA PAROISSE.

Fin 1886, le pasteur Philippe A Mook succède à M. Aguiléra.

M. Mook désire donner à l'Eglise une allure plus officielle. A cet effet, il adresse en décembre 1887 une convocation « à toutes les familles se rattachant notoirement au point de vue du culte, aux principes des Eglises Réformées de France, et en résidence permanente ou provisoire à Hyères ». La réunion a lieu le 18 décembre 1887. M. Mook explique qu'il a réuni en Assemblée générale tous les membres de l'Eglise, français et étrangers, et « outre les messieurs qui ont seul droit de vote dans l'Eglise, les dames qui, par leur influence dans la famille, exercent d'une manière indirecte mais non moins réelle leur légitime part d'action dans la marche de l'Eglise ». Il explique que les Eglises réformées de France, voulant compléter leur organisation, se sont divisées en 14 circonscriptions avec chacune leur assemblée générale ecclésiastique, appelées Synode Officieux, car leur existence n'est pas reconnue par la loi, et leur autorité n'est pas imposée, mais acceptée par les pasteurs évangéliques. Il propose que l'Eglise d'Hyères soit rattachée au Synode de la XIème circonscription. Pour ce faire, il donne lecture de la Confession de Foi du Synode général de 1872, et déclare qu'un registre d'électeurs est ouvert, où seront inscrits tous les protestants âgés d'un an moins 25 ans et déclarant accepter la Confession de Foi de 1872. Puis, M. Mook invite l'assemblée à élire le Conseil de l'Eglise. Le vote a lieu aussitôt, et le premier Conseil de l'Eglise d'Hyères est ainsi constitué :

- M. le Pasteur Mook, Président.
- M. le Docteur Foëx, Vice Président, très connu en ville pour son action médicale et sociale.
- M. Heyre, Trésorier, suisse, ancien pasteur de Jusy (Eglise de Genève).
- M. Bazaine, Secrétaire, ingénieur des chemins de fer du Sud.
- M. Daval de Saint Georges, citoyen suisse.
- M. le Docteur Hanès, médecin major de première classe à la retraite.
- M. Huber, horticulteur, tenant un commerce de grains (prussien naturalisé français en 1870).

Le Conseil comprend donc des étrangers. Il est même prévu d'exprimer aux anglais, aux écossais et aux américains, non représentés, le désir qu'a le Conseil de compter en son sein un représentant de ces nationalités. Le Conseil rédige ensuite les statuts de « l'Eglise protestante française d'Hyères ». Ces statuts sont adoptés le 9 février 1888. Dans sa séance tenue à la date du 10 au 12 avril 1888, le Synode Officieux de la XIème circonscription admet l'Eglise d'Hyères au nombre des Eglises Evangéliques Synodales, et approuve la constitution présentée par l'Eglise. M. le Docteur Foëx était délégué de l'Eglise au Synode. En conséquence de cette admission, le Synode vote une allocation de 10 francs pour achat d'un prix à remettre à l'élève le plus méritant de l'école du Dimanche. Ce prix sera également donné les années suivantes.

2. LA COMMUNAUTE JUSQU'EN 1906.

Depuis 1888, les membres de l'Eglise, par l'intermédiaire du Conseil Presbytéral, prennent une part active à la direction de la paroisse. Dès sa constitution, le Conseil apporte une modification au déroulement des services. Des conseillers sont désignés pour assister à tour de rôle le pasteur à l'ouverture du Service, en désignant le premier chant et en faisant la lecture de la Bible et du Décalogue. Rappelons que c'est également en 1888, le 7 juin, qu'est constituée la « Société Civile de l'Ecole Evangélique d'Hyères », dont le but est la gestion de la maison d'école.

Le 3 novembre 1888 est créé un comité de Dames pour l'organisation des œuvres paroissiales. Depuis 1865, des dames se réunissent chaque vendredi pour travailler à des ouvrages d'aiguille. Le produit de leur travail servit à la fondation de l'école, c'est ainsi que la première vente annuelle avait eu lieu les 21 et 22 février 1865, au pavillon Serre. Ces ventes continueront ensuite pour venir en aide à l'école. Puis, après la Suppression de l'école, et sous la direction du Comité créé à cet effet, ces ventes furent faites en faveur de l'église évangélique et de ces pauvres. A partir de 1891, la vente annuelle a lieu en décembre, dans les salons du château Denis. En 1900, la vente a lieu en janvier, dans les jardins d'hiver de l'hôtel Continental. Une des ressources principales est la vente et l'expédition de fleurs et de graines florales.

Successivement, elle aura lieu en janvier, puis en novembre, puis mai, dans les jardins d'hiver de l'hôtel Continental, dans l'hôtel des palmiers, l'hôtel du Parc, puis les salons et jardin de la Maison Dorée.

En 1889, M. Mook, trop malade pour assurer son service propose comme suffragant M. Carpentier qui est accepté. Puis, le 20 avril 1891, il offre sa démission. Chaque conseiller est invité à rechercher un remplaçant dans les conditions suivantes :

- 1) Avoir des opinions religieuses rigoureusement évangéliques adhérer complètement à la Confession de Foi de 1872.
- 2) Le Pasteur résidera à Hyères et aura droit à deux mois de vacances annuelles.
- 3) Le Pasteur devra jouir d'une bonne santé qui lui permettra de vaquer à toutes ses fonctions : prédications, services supplémentaires, cures d'âmes, visites aux disséminés... Sans avoir recours à un suffragant. Il devra en outre, autant que possible, être marié et doué d'une certaine expérience des fonctions pastorales.
- 4) Ses appointements seront de 3000 francs. Dans sa séance du 11 octobre 1891, le Conseil Presbytéral décerne à l'unanimité au pasteur Mook le titre de Président honoraire, avec voix délibérative, comme témoignage de gratitude pour les services qu'il a rendus à l'Eglise pendant la durée de son ministère, et lui exprime sa satisfaction de pouvoir continuer à le compter parmi ses membres.

Dans la même séance, le Conseil choisit parmi les candidats, M. Naville, suffragant à Gingins, Vaud, qui paraît le plus apte à remplir les conditions fixées. Ce choix étant également approuvé de Mme Maracci, qui assure toujours le traitement du pasteur, vocation est adressée à M. Naville. Le 18 octobre 1891, M. Naville est présenté à l'Eglise par M. Mook.

Le 16 décembre 1891, M. Naville fait un rapport sur la liturgie proposée par le Synode. Il signale les difficultés qu'en présenterait l'application dans notre Eglise, composée en grande partie de malades. En outre, les chants spontanés seraient difficiles à exécuter. Pour marquer la déférence de l'Eglise envers le Synode, le Conseil presbytéral décide de suivre ses conseils dans la mesure du possible, et adapte comme suit l'ordre des services :

- 1° Chant préparation : 2 versets du cantique 86. (Le jour du Seigneur).
- 2° Invocation (Debout).
- 3° Confession des péchés (Debout).
- 4° Réponse de l'Assemblée par un chant spontané. Verset unique du cantique 17. (Agneau de Dieu).
- 5° Lecture de la Bible, à laquelle sera rattachée de temps à autre la lecture du Décalogue. (Assis).
- 6° Prière d'abondance du pasteur, suivie de l'oraison dominicale.
- 7° Chant d'un cantique.
- 8° Sermon.
- 9° Chant d'un cantique.
- 10° Prière liturgique et Confession de Foi.
- 11° Bénédiction du pasteur. (La bénédiction chantée est supprimée).

Au cours du ministère de M. Naville, le rayonnement de l'Eglise, s'étend. De nouvelles localités sont ajoutées à la circonspection. Le pasteur devient aumônier de l'hôpital Renée Sabran, où, en moyenne, une dizaine d'enfants sont instruits religieusement par lui. Par la suite s'ajouteront les sanas du Mont des Oiseaux et de San Salvador.

Le 29 novembre 1885, le pasteur écossais, M. Knight, demande si le temple pourrait être mis à la disposition des presbytériens écossais. Cela est tout de suite accordé, et le temple est prêté aux écossais le dimanche de 11 heures et demie jusqu'au soir.

En février 1896, M. Naville, éprouvé par le climat du Midi, désirant se rapprocher de sa mère qui est seule, et ayant la conviction qu'il est plus fait pour le professorat en théologie que pour le pastorat proprement dit, donne sa démission pour le 31 octobre 1896.

Le 3 novembre 1896, M. le pasteur Föltz est nommé en remplacement de M. Naville. Hélas, monsieur le pasteur Föltz meurt en août 1898.

Le 5 décembre 1898, M. le pasteur Paul Picard, de l'église du Havre, est élu pasteur de l'Eglise d'Hyères. C'est pendant son ministère que paraît la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

4. SEPARATION DE L'EGLISE ET DE L'ETAT

Le 5 mars 1906, en exécution de la loi du 9.12-1905, l'Association Cultuelle de l'Eglise Réformée d'Hyères est constituée. 71 membres sont inscrits. Le 12 mars, M. Moulin, receveur de l'enregistrement civil à Hyères, établit l'inventaire des biens appartenant à l'Eglise.

Ces biens comprennent : Le Temple avenue des Iles d'Or, le mobilier du temple, 52 obligations des chemins de fer.

Le 14 mars, le Sous-préfet de Toulon délivre un récépissé de la déclaration de constitution de l'Association Cultuelle Presbytérale de l'Eglise Réformée Evangélique d'Hyères, le lot de cette association étant de « soutenir et de développer le culte réformé évangélique ».

Le 5 octobre 1906, le Consistoire de Marseille décide de transférer à l'Association Cultuelle d'Hyères, le temple de l'avenue des Iles d'Or. Le 30 octobre 1906, le Conseil Presbytéral accepte la donation et délègue MM. Picard, pasteur, et Bourilhon, conseiller presbytéral, pour recevoir la donation. Le même jour, l'acte d'attribution est passé entre M. Mouline, Président du Consistoire de Marseille et délégué par ce dernier, et MM. Picard et Bourilhon.

Le dossier de dévolution est transmis à la Préfecture, et le 17 décembre 1906, le Préfet du Var adresse au Président de l'Eglise Réformée d'Hyères une copie de l'inventaire des biens appartenant à l'Eglise (celui établi le 12 mars). Par suite de la constitution en association cultuelle, l'Eglise d'Hyères s'est affiliée à l'Union Nationale des Eglises Réformées Evangéliques de France, le 21 mars 1906.

Dès le mois de novembre, l'Union Nationale adresse aux Eglises une circulaire traitant des questions financières, des versements à l'Union, des traitements des pasteurs qui doivent être versés par l'Union et non comptabilisés par l'Eglise. Cette nouvelle organisation financière ne plaît pas au Conseil Presbytéral, et M. Bourilhon, trésorier, adresse la lettre suivante à l'Union : « Notre petite communauté, d'Hyères, vous ne l'ignorez pas, se trouve dans une situation tout à fait exceptionnelle. Elle est composée pour la plupart d'étrangers qui viennent hiverner ici ou d'industriels qui pendant la saison d'été vont travailler dans d'autres stations. Quelques membres seulement habitent Hyères toute l'année. Elle n'a que des ressources éventuelles qu'elle se procure au moyen d'une vente et d'une collecte annuelles. Elle donne 3000 francs à son pasteur, mais pas d'indemnité de logement, celui-ci ne reçoit aucun subside de l'Etat. Elle s'est jusqu'ici administrée elle-même, et bien que ses moyens d'existence soient très précaires, elle désire continuer ainsi comme par le passé, avec l'espoir qu'elle pourra se suffire sans faire appel à votre concours. Néanmoins, comme notre intention est d'entretenir des rapports d'affectueuse sympathie avec les autres églises, nous continuerons à vivre avec elles en communauté d'idées, et si par suite du développement de la ville d'Hyères, notre A. C. venait à se développer au delà des espérances que peut nous faire concevoir la situation actuelle, nous serions heureux de vous témoigner notre solidarité ».

Et, effectivement, l'Eglise restera indépendante pendant six années. Dans sa séance du 19-1-1912, le Conseil Presbytéral, considérant qu'en adoptant l'organisation financière de l'Union Nationale, n'aliénerait en rien son indépendance, ferait preuve de solidarité inter ecclésiastique, conserverait à son pasteur les avantages des allocations pastorales et de la pension de retraite que l'Union fait à ses pasteurs, décide de se rattacher financièrement à l'Union Nationale.

Dans la délibération envoyée à la Commission permanente du Synode National, le Conseil presbytéral précise qu'il enverra trimestriellement à la Caisse Centrale, une contribution qu'il pense pouvoir évaluer annuellement à 3000 francs.

Qu'en ce qui concerne le traitement et l'indemnité de logement du pasteur, il est d'avis que le poste d'Hyères soit, en raison de sa situation géographique, classé comme un poste de deuxième classe, que la somme nécessaire pour assurer le logement du pasteur, pour une famille moyenne, ne saurait être inférieure à 1000 francs, que la régularisation de la situation financière ne sera effective qu'à partir du 15 février. Dans la même séance, le Conseil décide que comme par le passé, l'Eglise remboursera trimestriellement au pasteur ses frais de déplacement, de bureau et d'assistance. Enfin, étant donné que la cherté de vie est toujours grandissante, le Conseil décide également qu'un supplément de traitement proportionné aux ressources de l'Eglise sera versé annuellement au pasteur.

CHAPITRE IV

POUR CONNAITRE LA MISSION DE LA PAROISSE VIE CONTEMPORAINE

1. VERS LES TEMPS ACTUELS.

En 1909, M. Picard, qui a accompli 42 ans de ministère, demande un suffragant pour l'hiver. M. et Mme Martin, missionnaires au Congo, en congé, viennent l'aider. Ils seront logés par M. Zick, membre du Conseil Presbytéral, et Directeur de l'hôtel du Golf.

En 1910, M. Picard aura comme suffragant M. Boukila. Sa santé déclinant, M. Picard offre sa démission pour octobre 1911. Le pasteur Elisée Vernier, de Vire, accepte de prendre le poste d'Hyères. Comme il ne peut rejoindre en octobre, le pasteur Lalogue assure son remplacement de novembre à janvier. Le 19 janvier 1912, le pasteur Vernier est reçu par le Conseil Presbytéral. Le 10 mars, il sera installé, officiellement par M. le pasteur Girbal, délégué par la commission exécutive du Synode.

Pour exprimer sa reconnaissance au pasteur Picard, atteint de paralysie, le Conseil, suivant un vœu émis par Mme Picard, envoie à son ancien pasteur « un fauteuil confortable ».

Le 4 décembre 1912, le Conseil décide que la quête se fera parmi les rangs de l'assemblée. « Pour en faciliter l'application, les aumônières seront emmanchées de bambous assez longs pour permettre aux collecteurs de faire aisément leur office ». Le 18 janvier 1913, il est décidé que cette collecte se fera immédiatement après le sermon, pendant un jeu d'orgue.

En 1913, a lieu l'inauguration d'un culte mensuel à Cavalaire. Pour bien montrer que Cavalaire, quoique éloigné du centre, fait bien partie de notre communauté, le Conseil décide qu'un de ses membres sera un habitant de Cavalaire, et dès 1914 M. Gros fait partie du Conseil.

Pendant la guerre de 1914-1918 l'activité de la paroisse diminue un peu. Plusieurs membres sont appelés à défendre notre Patrie. Quelques-uns y trouveront la mort. Une plaque commémorera leur souvenir. Inaugurée le 6-11-1921, elle est actuellement dans le temple de la rue Jaubert.

Plusieurs dames de la paroisse s'engagent comme infirmières dans les hôpitaux de la ville. Le 23 mars 1919, il est fait l'achat d'un drapeau qui sera fixé au-dessus de la porte du temple, les jours de solennités nationales.

Le 21 novembre 1920, le Révérend L. W. Caws renouvelle la demande d'usage du temple pour l'église écossaise, l'accord est donné pour le dimanche, à partir de 11 heures, le culte français étant avancé d'un quart d'heure. En janvier 1921 les Ecossois font une collecte dans les hôtels de la ville, pour la création d'un fonds de réparation, « Renovation Fund », en faveur de notre temple. Le Conseil presbytéral approuve cette initiative, et décide de verser annuellement, en fin d'exercice, à ce fonds spécial, une partie du solde créditeur du budget, en vue de la construction soit de l'acquisition future d'un presbytère. Le 11 novembre 1921, le Conseil presbytéral accepte la décision du Synode National qui fixe les nouvelles limites des circonscriptions.

La paroisse d'Hyères comprend: Hyères, La Londe, La Crau, Carqueiranne, Cuers, Pierrefeu, Puget-Ville, Carnoules, Collobrières, Bormes, Le Lavandou, Cavalaire et Pardigon (commune de Gassin), La Roquebrussane, Néoules, Garéoult, Sainte-Anastasia, Forcalqueiret, Mazaugues, Rocbaron, Besse, Gonfaron, Pignans, Flassans, Cabasse, Brignoles, La Celle, Vins, Camps, Le Val.

Après 38 ans de ministère, dont 14 dans l'église d'Hyères, M. le pasteur Vernier offre sa démission pour le 30 septembre 1926. La vacance est annoncée dans la presse religieuse, et indépendamment des conditions générales de l'Eglise, les indications suivantes y sont portées :

- 1° L'Eglise n'a pas de presbytère. L'indemnité de logement payée par la Caisse Centrale est de 2 200 francs.
- 2° L'Eglise attribue une indemnité complémentaire du traitement du pasteur de 500 Francs par an.
- 3° Il sera accordé un congé de vacances au pasteur du 15 juillet au 31 août de chaque année.
- 4° Il est désirable que le pasteur et sa femme, l'un ou l'autre tout au moins, parlent anglais, sans que cette clause à elle seule puisse être éliminatoire.

Dans les demandes de renseignements qui suivent la parution de l'annonce, il apparaît que de jeunes pasteurs avant des enfants à instruire, ne peuvent faire acte de candidature, Hyères ne possédant ni collège, ni école supérieure. D'autre part, la connaissance de la langue anglaise n'est plus très importante, la colonie anglaise ayant son église, et les presbytériens écossais devant avoir la leur prochainement. C'est M. Collet, pasteur à Toulon, qui est

élu et qui prend le poste le 1er octobre 1920. Hélas, il ne restera que quelques mois, une mort brutale venant interrompre son ministère.

M. Terras, pasteur à Salon, lui succède le 1er octobre 1927. En 1928, M. Argaud, paroissien au Lavandou, entre au Conseil Presbytéral, grâce à ses efforts, un culte mensuel est établi au Lavandou cette année-là, et en 1929, un harmonium est acheté avec l'aide des protestants séjournant au Lavandou l'été. En 1935, début des pourparlers au sujet de l'église écossaise. A la suite d'une assemblée générale extraordinaire réunie le 26 juin 1938, la paroisse se prononce pour le rattachement à l'Eglise Réformée de France, reconstituée dans son unité. Pendant la guerre de 1939-1945, M. Terras est aumônier de la 3ème région maritime, Le pasteur Josselin, de Toulon, assure l'intérim. M. Terras assurant un culte mensuel à Hyères et la desserte des disséminés. Atteint par la limite d'âge, M. Terras prend sa retraite en 1947. Le 4 mai 1948, M. le pasteur Rohr est élu au poste paroissial d'Hyères. Il logera chez des parents, à la Pic, à 5 kilomètres de la ville, ce qui accroît les difficultés: frais de voiture et fatigue du pasteur. Le problème du presbytère qui manque toujours à la paroisse devient de plus en plus aigu. Dès son arrivée à Hyères, M. Rohr désire resserrer les liens de la communauté. A cet effet, en octobre 1948, paraît le premier numéro du " Trait d'union ", journal paroissial mensuel. Ce journal paraîtra, avec des haut et des bas, au prix de maintes difficultés, pendant 6 ans, jusqu'en avril 1955, date à laquelle la paroisse adhère au nouveau journal régional « l'Eglise Réformée vous Parle ».

En octobre 1950, M. Rohr ayant sa fille gravement malade désire prendre un congé, et propose au Conseil Presbytéral, soit de prendre un suffragant, soit d'accepter sa démission pour janvier 1951. Le Conseil Presbytéral, voulant absolument conserver M. Rohr comme pasteur, accepte unanimement la proposition du suffragant. Des demandes sont faites à l'Union Nationale, et le 14.11.1950, M. Kaibel, suffragant, est présenté au Conseil. A l'issue de son congé, M. Rohr étant chargé par l'Union Nationale de mission auprès d'une Eglise en difficulté, M. Kaibel occupera le poste de suffragant jusqu'en juillet 1951.

M. Kaibel s'occupera activement des différentes idées concernant l'utilisation de l'ancien temple, et de sa transformation en presbytère. Et enfin, la paroisse sera dotée d'une maison paroissiale inaugurée en 1953. Le 29 juillet 1953, le Conseil presbytéral accepte la démission de M. Rohr, atteint par la dernière limite d'âge et approuve la nomination comme proposant par le Conseil National de M. Mazuc, pour un stage de 12 mois. Après son stage, M. Mazuc reste comme pasteur titulaire de la paroisse d'Hyères et est consacré dans notre temple le 7 septembre 1954.

M. Mazuc occupe le poste paroissial jusqu'en août 1962, date à laquelle il est remplacé par M. Jeannet.

2. LE TEMPLE DE LA RUE DU DOCTEUR JAUBERT

a) Eglise Ecossaise "Saint-Andrew's Church"

Nous avons vu que la colonie écossaise séjournant à Hyères était assez nombreuse, et utilisait le temple de l'avenue des Iles d'Or. Peu à peu les écossais envisagent de construire un temple, et à cet effet, le Révérend Luther Winter Caws, constitue une société dont les statuts, en date du 1er mai 1906, sont déposés à la préfecture de Toulon. L'association est créée par 10 personnes dont :

- Le Révérend W. Caws, demeurant à Hyères, villa Octavie, Bd Beauregard.
- M. Arthur James Haas, ancien commerçant, demeurant à Hyères, « La Palmeraie », avenue Godillot.
- Mme Hélène Robertson Corry, demeurant à Hyères, villa Octavie, belle-fille du Révérend Caws.

Le Révérend Caws achète, le 11 mai 1925, pour la somme de 21 350 francs, à Mme Theresa Mathilde Josépha Saint, un terrain de 427 m² de superficie, dans la rue Charles Saint. Ce terrain faisait partie du domaine démembré, appelé « Jardin du Roi». Après l'achat du terrain, le Révérend Caws fait construire l'église actuelle, la rue Charles Saint devenant rue du Docteur Jaubert. Le 11 février 1927, le Révérend Caws, propriétaire du terrain et de l'église, vend l'immeuble de l'Association de l'Eglise Ecossaise d'Hyères au prix de 25 500 francs. L'église écossaise utilise son temple pendant quelques années, et puis, en 1930, le temple est fermé, les écossais ne venant plus, du fait de la crise économique, séjournent à Hyères pendant la saison d'hiver.

b) Eglise française

En 1935, un conseiller presbytéral de l'église, M. Louis Pascotto, directeur de la banque anglaise, entre en relation avec Miss Iggulden membre de l'église écossaise. La question de l'église écossaise, fermée depuis cinq ans est évoquée, Melle Iggulden conseille d'écrire au Révérend Hagan, pasteur écossais à Edimbourg. Au nom du Conseil Presbytéral, M. Pascotto écrit le 6 août 1935 au Révérend Hagan, faisant ressortir les inconvénients du temple de l'avenue des Iles d'Or (froid, humide, donnant sur une rue très bruyante, peu attrayant) il demande l'autorisation d'utiliser le temple de la rue Charles Saint. La réponse est inespérée. Miss Corry, membre fondateur de l'Association Ecossaise d'Hyères, propose que Saint Andrew's Church soit transférée à l'Eglise d'Hyères, à condition qu'un chapelain écossais puisse y célébrer le culte quand les circonstances le permettront. Dès ce moment l'affaire prend corps et les différentes questions administratives sont réglées dans un échange de lettres

entre Miss Corry, le Révérend Hagan, le pasteur Maurice Rohr, président de la commission permanente de l'UNER, et le pasteur Louis Terras.

L'immeuble appartenant à une société ne peut être légué, il doit faire l'objet d'une acquisition par devant notaire. Cette vente serait fictive, mais comporterait le paiement des droits de mutation. Or, Miss Corry a l'intention de donner à l'union nationale une certaine somme devant servir à l'entretien de l'immeuble. Sur demande du Conseil presbytéral, Miss Corry accepte que les droits de mutation soient prélevés sur cette somme. L'Union Nationale préconise que l'achat soit effectué par elle. Le Conseil presbytéral se basant sur le fait que Miss Corry désire transférer Saint Andrew's Church à l'Eglise d'Hyères, estime que sa volonté ne serait pas respectée si l'Union Nationale devenait l'acquéreur. Ce point de vue est approuvé. Le 6 Février 1936, Miss Corry adresse à Maître Palenc, notaire à Hyères, une lettre expliquant la situation et la délibération du conseil d'administration de l'Eglise écossaise d'Hyères qui décide de vendre Saint Andrew's Church au prix de 25 000 francs et mandate à cet effet M. Joerimann, propriétaire de l'hôtel Châteaubriand. Le Conseil presbytéral, ayant donné pouvoir à M. Terras, l'acte de vente est passé devant Maître Palenc, le 4 mars 1936.

L'inauguration a lieu le dimanche 13 décembre 1936, sous la présidence de M. le pasteur Paradon, président de la commission exécutive de la XIIIe circonscription. Malgré le temps pluvieux, une nombreuse assistance était réunie. Parmi les autorités, étaient présents : M. Moulis, maire d'Hyères, M. Palenc, adjoint, le capitaine Damman, représentant le colonel commandant le 3e RJA, M. le pasteur Combet, délégué de l'Eglise Réformée de Toulon. Le pasteur Louis Terras retrace l'histoire de l'Eglise d'Hyères, rend hommage aux laïques et aux pasteurs qui l'ont fondée et affermie, exprime les regrets de ses paroissiens de quitter le temple de l'Avenue des Iles d'Or où tant d'âmes sont venues communier avec le Dieu de Jésus-Christ, et adresse à la congrégation écossaise sa profonde gratitude pour la cession à l'Eglise d'Hyères du bel édifice que feu le Révérend Caws avait élevé à la Gloire de Dieu.

M. le pasteur Paradon, prenant pour texte de son sermon la parole de Saint Paul aux Ephésiens (IV, 16) exhorte ses auditeurs à former un corps s'édifiant dans la charité. Cette cérémonie était rehaussée par des chœurs, par un chant de Mlle Brandt accompagnée à l'orgue par M. Marquant, par des morceaux de violon et de violoncelle de MM. Taillères. Pastorelli, Mourier et Mme Menard, membres de la Symphonie hyéroise. En souvenir de Mme Bazaine, membre de l'Eglise, fondatrice de la Crèche hyéroise, une somme de 100 francs fut prélevée sur la quête en faveur de cette œuvre. « Cette fête fut une occasion de bénir Dieu d'avoir maintenu l'Eglise d'Hyères jusqu'à ce jour. A lui soit la Gloire ».

3. CONSTRUCTION DU PRESBYTÈRE

Après l'achat du temple écossais, le temple de l'avenue des Iles d'Or sera fermé. Le dernier culte y est célébré le 28 juin 1936. Ce temple devenant sans emploi, il est décidé de le mettre en vente pour une somme de 100.000 francs, le produit de la vente devant servir à acquérir une villa qui deviendrait le presbytère paroissial. En effet, la paroisse ne possède toujours pas de presbytère, et cela gêne considérablement les candidats au poste pastoral, ainsi que le pasteur titulaire qui doit se loger à ses frais. Par ailleurs le manque de presbytère avec salle paroissiale, rend impossible la pratique de réunion de jeunes, de séances d'études, conférences diverses.... En 1940, quelques offres d'achat sont faites, mais aucune n'est satisfaisante. Il est donc décidé de donner l'immeuble à la société ou la personne qui consentirait à construire un logement pour le pasteur. En attendant, l'immeuble est loué. Début 1951, M. Kaibel, suffragant de M. Rohr entre en contact avec M. Narkisian, architecte à Toulon, chargé de la construction du Foyer de Toulon.

Des projets sont établis, et le 11 mars 1951, le Conseil presbytéral, sous la présidence de M. Rohr, et en présence de M. le pasteur Donadille, président régional, décide d'entreprendre la transformation en maison paroissiale de l'ancien temple. L'établissement des plans et la conduite de la construction sont confiés à M. Narkisian. Pour couvrir les frais il est prévu:

- de vendre les titres provenant de la Société de l'Ecole, soit 699 753 francs.
- D'affecter à la construction le Fonds de Rénovation écossais, soit 400 000 francs.
- D'acheter un dommage de guerre, d'une valeur de 2 600 000 francs et qui sera racheté 1 134 595 francs.
- De lancer un emprunt.

Le dommage de guerre est acheté, le 7-4-1951, à M. Canonero, de Toulon, pour un immeuble situé à Toulon. L'autorisation est donnée d'affecter l'indemnité de dommage de guerre à la transformation en habitation de l'ancien temple. Cette indemnité sera payée en bons de reconstruction à 3,6 et 9 ans, qu'il faudra mettre en nantissement au Crédit Lyonnais. Le remboursement ne se fera qu'avec retard, avec une certaine perte, et après quelques correspondances.

Les ressources de l'Eglise ne permettant pas de régler immédiatement l'achat du dommage de guerres, une demande de prêt est adressée à l'APIDEP (Association Protestante Internationale De Prêts); le 2 octobre 1951 M.

Marc Sauter, délégué de l'APIDEP fait une visite à Hyères et sitôt après, l'APIDEP consent un prêt de 700 000 francs au taux de 4%, remboursable en 5 ans. Une subvention est demandée à l'Union Régionale; le 7 février 1952, elle nous alloue une subvention de 100 000 francs. Une subvention est également demandée à l'Union Nationale : elle allouera 50 000 francs. En janvier 1953, une subvention sera demandée à la mairie d'Hyères, mais elle n'aura pas de suite. Des dons et des prêts avec ou sans intérêts, atteignant le million sont consentis par des paroissiens ou des amis du dehors.

La gratitude de la paroisse est acquise au Conseil Régional, qui, devant les difficultés qu'affronte notre Eglise, décide le 29-11-55, de prendre à sa charge notre dette envers l'APIDEP à cette date, soit 450 000 francs plus les intérêts. La construction du presbytère ayant fait l'objet d'un marché passé entre MM. Rohr et Benquet mandataires de l'ERH, et M. Bairilla, entrepreneur au Revest-les-Eaux, le 24 mai 1952, est évalué à une somme globale et forfaitaire de 3 500 000 francs et doit être terminée dans un délai de 6 mois. Du fait de modifications apportées au plan primitif et des difficultés administratives et financières qui se sont succédées tout au long de la construction, la construction s'élèvera à une somme de 3 740 000 francs et sera achevée mi 1953.

Le mois de Mai 1953 sera riche en événements.

- Le 13, M. Jean Mazuc est présenté au Conseil Presbytéral comme proposant pour un stage d'un an.
- Le 14, jeudi de l'Ascension, inauguration de la salle paroissiale.
- Le 17, réception des catéchumènes ; Le culte revêt cette année une forme particulière, 4 catéchumènes étant français et 6 étant allemands; le culte sera donc célébré en français et en allemand, le pasteur chargé des travailleurs allemands et M. Rohr donnant chacun une courte prédication. La Sainte Cène est célébrée uniquement en allemand. Et à la fin du culte eut lieu la cérémonie d'un baptême allemand.
- Le 25, lundi de Pentecôte, inauguration de la maison paroissiale avec réunion du Consistoire de Marseille. Le culte d'inauguration a lieu dans la salle paroissiale ; Dès la fin du culte, départ pour le pique-nique et la réunion consistoriale au domaine du Pellegrin, chez M. et Mme Ott. A cette occasion, le maire d'Hyères qui avait été invité à l'inauguration mais n'avait pas pu y participer, étant pris par ailleurs, avait autorisé l'arrêt des cars devant le presbytère.

4. LA PAROISSE AUJOURD'HUI

La paroisse d'Hyères est donc maintenant bien établie. Son centre est doté d'un joli temple et d'une maison paroissiale. Géographiquement elle s'étend sur un vaste quadrilatère entre, au Sud, la côte et les îles, de Carqueiranne à la Croix Valmer, et au Nord, la Nationale 7, de Saint Maximin au Luc. Sur cette superficie (le 1/3 du département du Var) et dans cette population (de l'ordre de 10 000 habitants) sont dispersées 200 familles protestantes réparties à peu près sur toute cette surface. Est-il besoin de souligner les qualités de persévérance et de foi, nécessaire dans de telles conditions, à un témoignage.

Or, ce témoignage existe, aussi bien dans la ville d'Hyères où l'on est plus groupé, que dans les stations de tourisme de la côte, presque vides en hiver, et surpeuplées en été, aussi bien dans les centres de l'intérieur comme Cuers, Brignoles ..., que dans les agglomérations isolées des grands chemins comme Collobrières ou Besse-sur-Issole, aussi bien que dans les bases de l'armée ou de la marine, que dans les Sanas et les maisons d'enfants.

Ce témoignage apporté par 200 familles ainsi dispersées justifie-t-il la présence d'une paroisse distincte? La question pourrait se poser à qui ne comprendrait pas la vocation particulière présente et surtout à venir de notre Eglise. Effectivement, elle doit être instrument de Dieu pour recevoir et reconforter les nombreuses personnes malades ou fatiguées qui viennent se reposer dans la région. De même, auprès des estivants de plus en plus nombreux qui viennent se détendre et se renouveler physiquement sous notre soleil, notre paroisse doit apporter le renouvellement par la lumière et la joie de la Bonne Nouvelle.

Ce rayonnement d'ailleurs, est-il nécessaire de le préciser doit beaucoup à la présence de la grande paroisse de Toulon. Les centres de l'intérieur, et même la Crau, sont plus arrière-pays de Toulon qu'arrière-pays d'Hyères, et les deux paroisses ont tout à gagner de multiplier les activités communes, pour l'enseignement religieux et la jeunesse, bien sûr, mais aussi pour l'évangélisation et les cultes dans la dispersion.

CONCLUSION

En publiant ces pages nous avons espéré intéresser le lecteur curieux de la vie de la paroisse. Ce lecteur, s'il est protestant, nous voudrions l'encourager à participer à une vie paroissiale qui ne soit pas seulement occasion de nourrir sa foi personnelle, mais occasion de s'ouvrir au travail de Dieu, à son œuvre dans le monde d'aujourd'hui et de partager avec les autres la Bonne Nouvelle dont il est bénéficiaire. S'il est croyant sans être Protestant, nous souhaitons pour lui, que dans ce temps où l'on parle beaucoup d'œcuménisme, ces quelques documents ici publiés (qui ont une dimension locale, on pourrait presque dire la dimension la plus petite de la vie de l'église) témoignent

que la vocation du protestantisme n'est pas une vocation « contre » le catholicisme par exemple, puisque c'est ainsi le plus souvent qu'on la décrit en la défigurant, mais une vocation pour une proclamation de la Parole de Dieu, et pour un Service fraternel.

Enfin, à ce lecteur, s'il est incroyant et s'il a néanmoins persévéré jusqu'ici dans sa lecture, nous souhaitons que son intérêt nous soit l'occasion d'un dialogue.

Un dialogue sur ce sujet même de l'histoire du protestantisme à Hyères, puisque ces quelques pages sont très fragmentaires et que d'autres documents, ignorés de nous, pourraient en être un heureux complément.

Un dialogue sur le présent, puisque, par-delà la vocation d'une paroisse, d'une église, est posée la question fondamentale de la vocation de tout homme et de toute cité ... le sens de notre destinée personnelle et collective.

LISTE DES PASTEURS AYANT PRÉSIDÉ AUX DESTINÉES DE LA PAROISSE

Vers 1820 à 1868	Pasteurs de Toulon, ou pasteurs de passage, français ou étrangers.
1869 et 1870	M. Girard.
1871 et 1872	M. Gaberel.
Hiver 1872 et 1873	M. Grobet.
1873 à 1878	M. Louis Ferrière.
1879 à 1885	M. Aguilérn.
1886 à 1890	M. Ph. A. Mook.
1890	Suffragance de M. Carpentier.
1891 à 1896	M. Th-Naville.
1896 à 1898	M. Foltz.
1898 à 1910	M. Picard.
1909	Suffragance de M. Martin.
1910	Suffragance de M. Boukila.
1911	Remplacement par M. Laloge.
1912 à 1925	M. Elisée Vernier.
1926	M. Paul Collet.
1927 à 1947	M. Louis Terras.
1948 à 1953	M. Maurice Rohr.
1954 à 1962	M. Jean Mazue.
1962	M. Jeannet.

APPENDICE

Les documents de base de cet ouvrage ont été empruntés pour la plupart aux archives de la paroisse d'Hyères, et pour quelques-uns aux archives du Consistoire de Marseille. De nombreuses précisions nous ont été fournies par M. Gustave Roux, historien hyérois, et nous l'en remercions vivement. Nous remercions également M. Benezit, conservateur du musée d'Hyères, qui nous a obligeamment prêté, certains clichés photographiques.

Christian Fontan